



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2025**

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le 29 septembre 2025, à 20h00, le conseil municipal de la commune de MARS, dûment convoqué le 22 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. VIODRIN, Maire.

Présents : Jérôme VIODRIN, Emilie PEYRARD, Philippe BUCHET, Géraldine PERRIN, Luc MONTARLOT, Nicole CHAVANON, Marcel Edmond PAYEN, Pierre-Yves LARUE, Sébastien CHRISTOPHE, Sophie REBERGUE, Noémie SARNIN

Excusés : Jérôme BOYER, Paul MEUNIER (pouvoir à Sébastien CHRISTOPHE), Alain JOLIVET (pouvoir à Jérôme VIODRIN)

Secrétaire de séance : Emilie PEYRARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le conseil municipal approuve le CR du 8 juillet 2025.

➤ **Ajout de points à l'ordre du jour**

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adoindre les points suivants à l'ordre du jour : « Mandat de ventes lotissement », « augmentation temps de travail cantinière » et « location tondeuse »

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces ajouts à l'ordre du jour.

➤ **Subventions Aide Sociale**

Emilie PEYRARD, Adjointe au Maire présente la proposition de subventions faite par la commission sociale :

ADAPEI	200,00 €
ADMR	200,00 €
Sou des écoles	200,00 €
Secours Catholique	100,00 €
ST Vincent de Paul	100,00 €
Secours Populaire	100,00 €
Comité d'aide aux aînés de la Planète	1 900,00 €
Espoir Santé Harmonie	200,00 €
Total	3 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le versement de ces subventions pour l'année 2025.

➤ **Approbation PV transfert assainissement**

M. le Maire explique suite au transfert de compétence assainissement qui a eu lieu le 1^{er} janvier 2025, nous devons encore délibérer sur le transfert des biens. Pour Mars, le seul bien concerné est le réseau d'assainissement (station + filtres)

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le transfert des biens assainissement à la communauté de communes « Charlieu Belmont Communauté ».

➤ **Création poste agent de l'eau**

M. le Maire explique qu'avant le transfert de compétence eau à Charlieu-Belmont communauté, nous devons, pour le service unifié, recruté un agent de l'eau pour pallier au heures de l'agent du Cergne. L'offre a été publié, les entretiens devraient se faire courant octobre. En revanche, nous ne pouvons pas aujourd'hui créer le poste, car nous devons attendre le retour du CST sur la création de ce poste avant de délibéré. Le point est donc reporté au prochain conseil.

➤ **Décision Modificative n°3**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dépense - Chapitre 041 – 2131		1 556€
Recette - Chapitre 041 - 203		1 556€

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette DM n°3 du budget communal.

➤ **Participation mutuelle**

Le Maire explique qu'après avoir mis en place au 1^{er} janvier 2025, la prévoyance, nous devons dès le 1^{er} janvier 2026 proposer à nos agents une mutuelle. Afin d'obtenir le contrat le plus favorable en termes de prix, nous avons sollicité le CDG42 afin de participer à leur appel d'offre. L'organisme retenu est la MNT.

Nous devons aujourd'hui décider de la participation financière que nous attribuons à chaque agent qui adhèrera à cette mutuelle. Le minimum est de 15€.

Vu que nous aurons au maximum 5 agents qui adhérerons, nous avons fait plusieurs simulations à vous proposer.

Sur une base de 5 agents, nous sommes partis sur 3 montants :

- 15€ de participation = 900€ à l'année pour la collectivité
- 20€ de participation = 1200€ à l'année pour la collectivité
- 25€ de participation = 1500€ à l'année pour la collectivité

Après en avoir discuté, 8 personnes étaient pour les 25€, 4 personnes pour 20€ et 1 personne indécise.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la mise en place de cette mutuelle auprès de la MNT en partenariat avec le CDG42 et décide de participer à hauteur de 25€ net soit 30€ brut.

➤ **Déclassement chemin**

Afin de finaliser l'échange et la vente du chemin rural 82, il convient d'acter que celui-ci n'est plus d'usage public depuis de nombreuses années de par sa disparition dans les prés, celui-ci n'est plus visible. De ce fait il perd de sa qualité de chemin rural et devient propriété privée de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le déclassement de fait de ce chemin et la vente de celui-ci.

➤ Mandats de vente lotissement

Pour vendre au mieux les terrains, il est proposé de mandater 3 agences immobilières.

Le prix des terrains reste inchangé à 59€ le m2, et nous conservons le pouvoir de vendre en direct.

Les 3 agences sont : Fides Hermes, CSIM et Giraud Immobilier.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la commercialisation des terrains auprès de ces 3 agences.

➤ Augmentation temps de travail

Depuis plusieurs mois, les horaires de notre cantinière sont incorrects et supérieur par rapport à ce qu'on lui paye. Cette année, nous allons devoir lui payer des heures complémentaires. Pour pallier à ce problème, il est proposé d'augmenter son temps de travail pour passer de 586h à 612h annuelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 1 abstention accepte la modification de son temps de travail.

➤ Location tondeuse Maizilly

Monsieur le Maire explique que la commune de Maizilly nous a demandé en prêt notre tondeuse.

Nous leur avons donc répondu que nous pouvions leur louer au prix de 60€ par journée de location. Comme nous avons émis le souhait de ne pas intégrer notre tondeuse dans la convention de prêt de matériel, nous devons aujourd'hui délibérer afin de valider ce tarif et de leur facturer la location (1/2 journée de location)

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ce tarif pour la location de notre tondeuse à la commune de Maizilly.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Lotissement : Les travaux d'enfouissement de la ligne HTA ont démarré. L'armoire électrique devrait arriver le 16 octobre et sera mise sur le dernier parking (condamnation de 2 places de parking). Nous attendons de savoir quand l'engazonnement de l'air de jeux et du bassin de rétention ainsi que la haie sur tout le tour du lotissement sera plantée.

Travaux : La sécurisation devant l'école est presque terminée, il reste la peinture sur le dos d'âne à faire ainsi que la pose de flash bleu.

Route de la gonne : Les travaux de voirie (ECF) auront lieu ce mercredi, puis dans la foulée les plateaux berlinois en béton devraient être posés.

Travaux 2026 : Les projets pour 2026 sont :

- L'aménagement de l'air de jeu sous la salle des fêtes pour enfant et ado (structure multi jeux + table ping-pong)
- Prolonger le trottoir de l'impasse de la cabine jusqu'au terrain de basket pour avoir une continuité.
- Goudrons sur le grand chemin du carrefour de St Denis jusqu'au chemin de la rivière.

Service unifié : Avant le transfert de compétence, nous avons convenu d'harmoniser les tarifs. Ceux-ci devraient être de 125€ pour la part abonnement et 2.5€ le m3, pour cette 1^{ère} année de transfert et afin de limiter l'augmentation pour certaines communes du service unifié, ceux-ci seront de 110€ l'abonnement et 2.3€ le m3.

Les budgets des 6 communes du service unifié restent séparées la 1^{ère} année pour avoir une comptabilité analytique de chaque budget.

Ecole : Suite à l'assemblée générale des associations « Sou des Ecoles » et « Cantine Garderie », des nouveaux bureaux ont été constitué.

Concernant le repas de Noël de la cantine garderie, une nouvelle formule a été proposé. Les enfants mangeront dans les locaux de la cantine, les familles à la salle des fêtes et les enfants viendront vers 15h avec le Père Noël jusqu'à 16h30, laps de temps durant lequel ils feront leur spectacle.

Le voyage scolaire se fera cette année à Nîmes. Il y aura 15 élèves de Mars 10 élèves de Jarnosse.

Piscine intercommunale : Nous avons eu de très bon retour sur la qualité de l'installation Nous sommes ravies de cette réalisation de l'intercommunalité pour l'attractivité de notre territoire.

Règlement salle des sports : Un règlement d'utilisation de la salle des sports a été rédigé. Une réunion avec les associations majoritairement utilisatrice (basket + badminton) a été organisé afin de leur présenter. Ce règlement parle notamment du nettoyage, des éventuelles casses, du chauffage, etc. Chaque utilisateur devra prendre connaissance du règlement et le signer avant utilisation.

Jérôme Viodrin
Maire de Mars



Emilie PEYRARD
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Emilie Peyrard', written over a horizontal line.